





Depuis la fermeture en juillet 2018 de la seule boulangerie épicerie du village, les élus n'ont eu de cesse de faciliter sa réouverture. Pour relancer l'activité la municipalité a racheté les murs de l'ancien commerce pour y installer un nouveau boulanger. Les travaux de réhabilitation et d'extension 77 m<sup>2</sup> du local commercial ont débuté au mois de septembre pour s'achever fin mars début avril 2021.

## Lotissement BELLOCO

La SATEL (Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes) en charge de la commercialisation des lots a acté à ce jour :

- 7 lots vendus,
- 3 compromis de vente signés,
- et 2 autres qui ont fait l'objet de réservation.

Soit 12 lots sur les 19 que compte le dit lotissement. Le prix de vente attractif des lots permet à un plus grand nombre de candidats d'accéder à la propriété.

## Maison de santé

L'année 2020 a été consacré à l'obtention du permis de construire, à la remise du dossier de consultation des entreprises pour le lancement du marché de travaux et au démarrage de ces derniers. Ceux-ci devraient débuter courant décembre pour une ouverture des portes au printemps 2022.

Le bâtiment situé entre la Mairie et le Bistro, anciennement logement TERRAL, va être annexé à la maison de santé. En effet, un cabinet dentaire y prendra place au rez-de-chaussée, et au deuxième étage, un studio sera aménagé pour loger un interne en médecine. Ces travaux seront financés par la CCPT.

Enfin, le premier étage va être transformé en logement locatif par la commune.

Les travaux devraient être achevés fin du premier trimestre 2022.

## Test Covid

Les infirmières libérales de Meilhan sont formés au test PCR. Il suffit de les contacter afin de prendre rendez-vous, pour, muni d'une prescription médicale, bénéficier d'un test de dépistage. Ces prélèvements se déroulent sous la forme d'un drive sur le parking du cabinet infirmier.

## Fibre optique : Meilhan 100% connecté d'ici 2022.

Le Département des Landes a initié le schéma d'aménagement numérique du territoire et en a confié la réalisation au SYDEC (Syndicat mixte Départemental d'Équipement des Communes des Landes.) En 2019, les membres de la commission numérique du SYDEC ont décidé que l'accès à internet en très haut débit serait une priorité, et ce pour tous les Landais. Toutes les habitations meilhanaises seront donc fibrées\*. Cela se traduit par l'installation d'un Noeud de Raccordement Optique (NRO) rue Félix Robert (derrière le central téléphonique) et d'un Sous Répartiteur Optique (SRO) route de Sainte Croix en juin 2021. Une fois les installations techniques finalisées, les opérateurs et fournisseurs d'accès internet proposeront leur offre commerciale permettant alors aux habitants de bénéficier de ce service qui se montre, dans le contexte de crise sanitaire et d'extension du télétravail que nous connaissons aujourd'hui, encore plus essentiel.

*\*la fibre sera acheminée au plus près des habitations.*

# BÉNÉVOLAT, SOLIDARITÉ, GÉNÉROSITÉ

La municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont donné de leur temps bénévolement pour confectionner et distribuer les masques à la population.

Aux petites mains, qui ont fabriqué ces masques en tissu lavable et donc réutilisables (1218 au total), il faut y ajouter toutes celles et tous ceux qui spontanément ont offert tissus, fils et élastiques, pour que cette chaîne d'entraide prenne tout son sens.

Le complément des matières premières a été financé par la mairie pour la somme de 640,38 €.

La municipalité a fait l'acquisition de 1200 masques supplémentaires pour la somme de 3864 € ce sont au total 2418 masques qui ont été distribués dans tous les foyers. Il nous paraissait logique de mettre à disposition de chacun des masques gratuits pour garantir à tous un accès à la sécurité sanitaire.

Le port du masque est devenu obligatoire dès l'âge de 6 ans, suite aux nouvelles directives nationales en vigueur depuis le 30 octobre dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. La municipalité a alors décidé de fournir 2 masques tissu à chaque enfant de l'école élémentaire.

# LE BUDGET

## le budget

Le budget primitif 2020 a été élaboré par la commission des finances et comme les années précédentes il a été préparé avec une volonté de maîtriser rigoureusement les dépenses de fonctionnement pour abonder le financement de nos investissements prévus et financer le remboursement du capital des prêts.

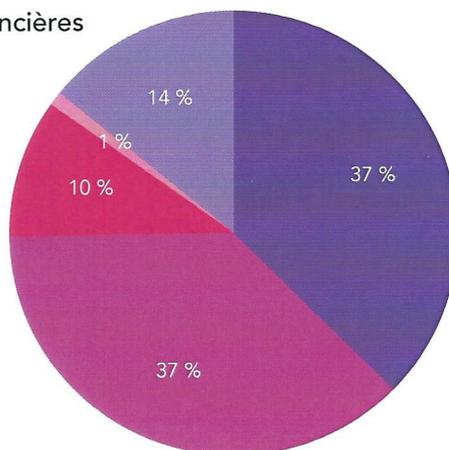
Le budget 2020 s'équilibre **SANS AUGMENTATION** des taux de fiscalité.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un total de **1 230 836,79 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un total de **1 331 484,07 €**.

### Répartition des dépenses de fonctionnement

- Charges à caractères générales (entretien, énergie, carburant, téléphone, etc...)
- Charge de personnel (salaires, charges sociales)
- Charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités Maire et adjoints)
- Charges exceptionnelles
- Charges financières

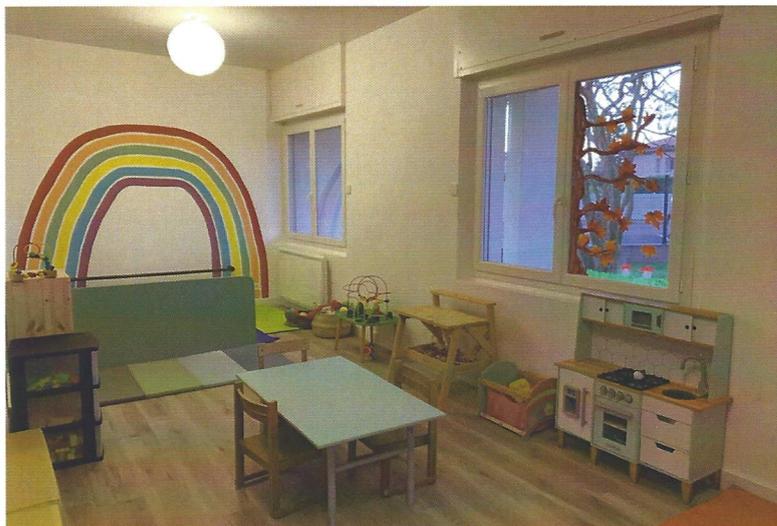


# LA MAISON

## la maison

# D'ASSISTANTES MATERNELLES

## d'assistantes maternelles



La maison d'Assistantes Maternelles a ouvert ses portes le 6 octobre 2020.

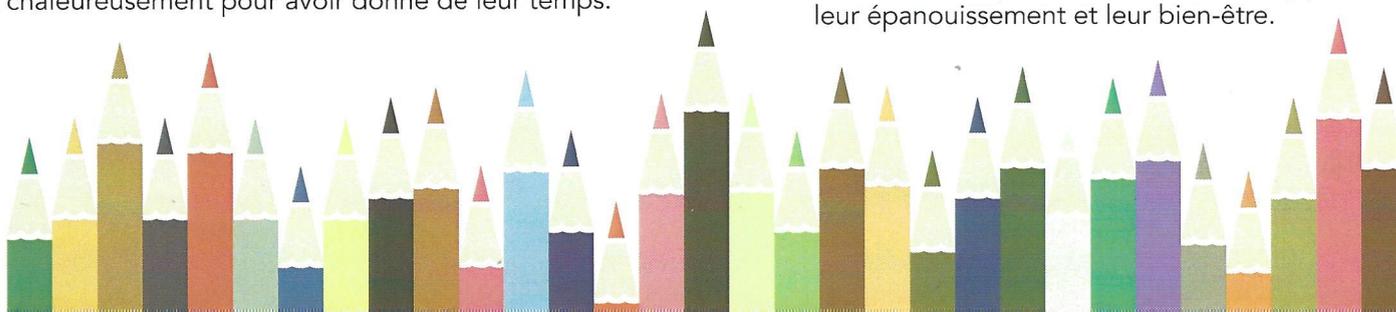
C'est le projet de trois assistantes maternelles qui se sont réunies au 105 rue des écoles dans un lieu exclusivement aménagé pour les enfants.

L'intégralité des travaux a été financé par la commune et réalisé principalement par des bénévoles. Nous les remercions chaleureusement pour avoir donné de leur temps.



De gauche à droite :  
Gaelle Gasnault, Justine Linxe et Virginie Duthil.

Elle peut accueillir jusqu'à 12 enfants avec bienveillance dans un cadre adapté et sécurisé pour les accompagner dans leur développement, leur épanouissement et leur bien-être.



# STOP *stop* AUX INCIVILITÉS *aux incivilités* SUR LA COMMUNE *sur la commune*



Il paraît anormal que les habitants, les employés communaux, les élus découvrent toutes les semaines au niveau de points tris ou des containers de collectes des ordures ménagères, bon nombre de débris, des sacs poubelles, du petit électroménager, mobilier etc...

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer vos déchets sur la voie publique. Ces comportements sont inacceptables, intolérables et répréhensibles.

Voici quelques clichés montrant ce non respect.



**Que risque t-on? Le dépôt sauvage de déchets est interdit par la loi et passible d'amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.**

Le mot **CIVISME** :

Désigne le respect du citoyen envers les conventions et les règles de la collectivité dans laquelle il vit. La municipalité appelle à la responsabilité de **TOUS** pour que cessent ces dérives sur la voie publique et appelle les habitants à de petits gestes citoyens :

- Nettoyer occasionnellement les têtes de pont d'entrées de propriétés ou de parcelles,
- Débroussailler le devant de leur habitation,
- Ne pas jeter de gravats ou autre dans notre forêt.

Nous mènerons prochainement une réflexion avec le SIETOM sur la possibilité de mettre en place une collecte régulière des encombrants.

**SOYONS CITOYENS**



## MINORITÉ OU OPPOSITION ?

Alors que la majorité actuelle, dans le mandat précédent, avait refusé cette possibilité à son opposition au prétexte que ce n'était pas obligatoire, c'est dorénavant la loi relative à la démocratie de proximité, modifiée récemment, qui permet aux représentants de la liste « En Avant Meilhan » de s'exprimer dans ce bulletin.

Nous sommes la minorité. Mais nous serons l'opposition si le maire et sa majorité proposent des décisions trop éloignées des valeurs, des modes de fonctionnement, et des programmes que nous avons exprimés lors des élections du mois de mars.

Nous avons voté pour un grand nombre des réalisations exprimées dans ce numéro, notamment les engagements pour la Maison de santé et la boulangerie.

Mais nous nous sommes abstenus sur le budget 2020 parce que nous n'avons pas eu de débat approfondi sur ses orientations, débat qui n'est certes pas obligatoire mais nous semble essentiel pour avoir une vision globale et à long terme du développement de notre commune. Résultat : un dossier aussi important que celui de la sécurisation des circulations autour de l'école qui était dans les deux programmes électoraux en est totalement absent.

Quant au passage du rythme scolaire à la semaine de 4 jours à la rentrée 2021, l'organisation du débat a réveillé un profond désaccord avec la majorité sur la notion de démocratie participative. L'avis des parents d'élèves a été demandé par questionnaire. Les parents ont répondu présents avec un taux de participation de plus de 70%. Alors pourquoi l'avis rendu, majoritaire pour 4,5 jours, n'a-t-il pas été pris en compte dans les débats lors du vote en conseil municipal? Pourquoi demander l'expression des Meilhanaises et Meilhanais pour ne finalement pas les entendre ?

Maurice Testemale et Mathilde Charon-Burnel

Suivez-nous sur  [facebook.com/enavantmeilhan](https://facebook.com/enavantmeilhan)

**Une liste de numéros de téléphone utiles pour le quotidien et l'urgent à Meilhan.**

**Mairie** : 05 58 44 10 18  
site : meilhan40.fr  
e-mail : mairie@meilhan40.fr  
Du lundi au jeudi :  
08h30 - 12h30 // 13h30 - 17h30  
Le vendredi :  
08h30 - 12h30 // 13h30 - 16h30  
Le 1er samedi du mois :  
09h00 - 12h00

**École** : 05 58 44 13 71  
e.meilhan@ac-bordeaux.fr  
Services : cantine et garderie  
05 58 44 13 71  
Accueil de loisirs : mercredi  
12h00 - 18h30

**Agence postale** : 05 58 44 76 06  
Du lundi au vendredi :  
09h00 - 11h50  
Samedi :  
10h00 - 11h50

**Bibliothèque** :  
05 58 44 14 70

**Culte** : 05 58 44 10 62 (Presbytère)  
L'abbé Philippe Lebel

**Déchetterie** : 05 58 98 46 56  
Ouverture : Lundi, Mercredi, Jeudi,  
Vendredi, Samedi :  
9h - 12h // 13h30 - 17h

**ERDF** : 0810 055 693  
Dépannage 7j/7 et 24h/24 au  
09 72 67 50 40

**SYDEC eau et assainissement** :  
05 58 73 80 35

**Médecin** :

Docteur Sarah Frachet et François Delettre  
• sur rendez vous uniquement au 05 58 44 75 85  
• lundi : 08h30 - 12h00 // 14h00 - 18h30  
• mardi et jeudi : 14h00 - 19h00  
• mercredi et vendredi: 08h00 - 12h00  
• samedi: 09h00 - 12h00

En dehors des heures d'ouverture du cabinet médical, pour tout problème de santé, composez le 05 58 44 11 11

**Cabinets d'infirmières** : 05 58 44 11 30

Mesdames Stéphanie Dubroca et Sophie Bedin  
Soins à domicile ou au cabinet sur rendez-vous

**Cabinet d'ostéopathie** : 07 50 26 77 91

Madame Emeline Marchetto  
Consultation sur rendez-vous

**Cabinet masso-kinesithérapie** :

Madame Mathilde Arnault 07 84 41 40 02  
Madame Albane de Chalup 07 67 45 55 22  
Soins à domicile ou au cabinet sur rendez-vous

**Cabinet de réflexologie plantaire** : 06 35 71 26 08

Madame Vinciane Gorny-Salcedo  
Consultations sur rendez-vous

**Pharmacie** :

Messieurs Christian Aberouette et Florent Dumartin  
Tél : 05 58 44 10 06

Lorsque vous cherchez une pharmacie de garde, vous n'êtes pas obligés d'appeler le 17 ou d'aller à la gendarmerie.

Le site [www.3237.fr](http://www.3237.fr) permet de trouver des pharmacies de garde par département même si toutes ne sont pas accessibles 24h/24h.

**LES ASSOCIATIONS ET LEURS RESPONSABLES :**

**Comité des fêtes** : Ducreux Patrick 06 32 67 57 61

**Los Astiaous** : Linxe Philippe 05 58 44 12 11

**Los Toustems Jouens** : Banos Robert 05 58 44 14 69

**Pétanque Club Meilhan40** : Darrigade Vincent 06 12 16 69 56

**Sport Loisir Associatif Meilhanais (SLAM)** : Duluc Muriel 09 67 55 33 26

**USM Basket Meilhan** : Marboutin Sandrine 05 58 44 77 51

**ACCA** : Faure Jérémy 06 88 67 46 30

**APEM** : Burnel Pierre 06 17 49 01 20

**Amicale saint Barthélemy** : Lacoste Isabelle 06 83 27 81 59

**Entente Meilhanaise** : Hurel Christian 06 88 77 74 99

**Foyer rural et d'éducation populaire**

Propose trois activités :

- Peinture : Lescour Agnes 05 58 44 76 30
- Randonnée : Lacoste Alain 05 58 44 78 91
- Badminton : Barthoumeyrou Philippe 05 58 73 35 81